

Rapport d'activité
Conseil d'Etat
—
2018



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Chancellerie d'Etat CHA
Staatskanzlei SK

Table des matières

1	Introduction	5
2	L'économie fribourgeoise dans son contexte conjoncturel	5
3	Avancement des travaux réalisés dans le cadre du programme gouvernemental	6
3.1	Fribourg s'impose comme un pôle économique et d'innovation	6
3.2	Fribourg renforce le centre cantonal	6
3.3	Fribourg fait sa révolution 4.0	7
3.4	Favoriser l'emploi	7
3.4.1	Stimuler la compétitivité et l'innovation	7
3.4.2	Favoriser le développement économique et les nouvelles implantations	7
3.4.3	Promouvoir l'excellence de la formation et le bilinguisme	8
3.4.4	Devenir leader de l'agroalimentaire	9
3.4.5	Dynamiser le secteur du tourisme	9
3.4.6	Montrer l'exemple	10
3.4.7	Projets législatifs de l'ambition n° 1 « Favoriser l'emploi »	10
3.5	Moderniser le canton	10
3.5.1	Développer les régions et les structures territoriales	10
3.5.2	Aménager efficacement le territoire	11
3.5.3	Adapter les infrastructures	11
3.5.4	Favoriser la mobilité durable	12
3.5.5	Promouvoir l'esprit de service public et la transparence	12
3.5.6	Numériser les activités de l'Etat de Fribourg	12
3.5.7	Projets législatifs de l'ambition n° 2 « Moderniser le canton »	13
3.6	Améliorer la qualité de vie	13
3.6.1	Promouvoir et préserver la santé	13
3.6.2	Favoriser la cohésion sociale et l'image du canton	13
3.6.3	Promouvoir l'accès à la culture, au patrimoine et au sport et soutenir les talents	14
3.6.4	Préserver les ressources naturelles	14
3.6.5	Garantir la sécurité	18
3.6.6	Réorganiser le pouvoir judiciaire	18
3.6.7	Projets législatifs de l'ambition n° 3 « Améliorer la qualité de vie »	18
4	Vie du Conseil d'Etat	19
4.1	Séances	19
4.2	Rencontres de travail	19

4.3	Visites et réceptions	19
4.4	Centenaires	20
5	Relations extérieures	21
5.1	Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)	21
5.2	Fondation ch	22
5.3	Conférences des directeurs cantonaux	22
5.4	Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)	24
5.5	Rencontres gouvernementales bilatérales	24
5.6	Relations avec la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales et avec les autorités fédérales	24
5.7	Consultations fédérales	24
6	Conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2018	25
6.1	Concernant le compte des investissements	25
6.2	Concernant le compte de résultats	25
6.3	Projets de lois et de décrets examinés durant l'année 2018 (avec indication des incidences financières et en personnel)	26
7	Etat du personnel	32
8	Instruments parlementaires	33

1 Introduction

L'article 109 de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 dispose que le Conseil d'Etat renseigne chaque année le Grand Conseil sur ses activités et sur l'état de réalisation du programme de législature.

Le rapport d'activité relatif à l'année 2018 tient compte, à l'exemple des rapports établis depuis l'année 2007, de ces deux éléments devant faire l'objet d'informations au Grand Conseil et comporte deux parties, l'une consacrée à l'activité du Conseil d'Etat et exposant notamment, après une brève évocation du contexte conjoncturel de l'exercice, le bilan de réalisation des projets phares, ainsi que des ambitions du programme gouvernemental de la législature, l'autre présentant, sur la base d'un canevas commun, les activités des Directions et de la Chancellerie d'Etat et un tiré-à-part sur les Relations extérieures (au total 10 documents). Les changements dans le mode d'édition réalisés depuis l'année 2013 se sont avérés concluants. Les efforts de raccourcir le compte-rendu, donnant ainsi suite à une demande de la Commission des finances et de gestion se sont poursuivis. La version complète du rapport du Conseil d'Etat n'est plus imprimée mais peut être obtenue sur demande. L'ensemble des documents seront disponibles sur le site Internet du Conseil d'Etat et des Directions.

2 L'économie fribourgeoise dans son contexte conjoncturel

En octobre 2018, le Fonds monétaire international (FMI) a revu ses prévisions pour l'**économie mondiale** à la baisse par rapport au mois d'avril. Les projections pour la croissance mondiale en 2018 et 2019 perdent 0,2 points par rapport aux dernières évaluations, passant de 3,9 % à 3,7 %. La croissance économique mondiale demeure robuste mais on constate un coup de frein dans le commerce, l'activité manufacturière et l'investissement. Bien que les États-Unis continuent leur traversée avec le vent en poupe, les autres pays enregistrent des ralentissements, dus notamment aux politiques commerciales américaines. Les droits de douane imposés par les États-Unis pourraient avoir de lourdes conséquences sur la croissance chinoise et indienne. Au cours de l'été, certains pays émergeants ont fait face à des importantes turbulences en matière de taux de change et de fuites de capitaux, lesquelles perduraient jusqu'à la fin de l'année. Du côté européen, une première source d'insécurité découle du positionnement incertain du gouvernement italien. Suivent, les relations encore incertaines entre l'Union européenne et le Royaume-Uni à partir de fin mars 2019, date d'entrée en vigueur du Brexit.

Pour un petit pays comme la **Suisse**, dont la croissance économique est étroitement liée aux exportations, le risque majeur demeure dans le durcissement des tensions commerciales. Cependant, la Suisse continuera jusqu'en début 2019 à profiter des effets favorables d'une croissance mondiale robuste. En raison de l'atonie de la demande intérieure, le Groupe d'experts de la Confédération a revu en décembre 2018 ses prévisions de croissance du PIB en 2018 à la baisse, passant de 2,9 % à 2,6 %, et celles de 2019 de 2,0 % à 1,5 %. Les carnets de commandes en revanche sont bien remplis. Le taux d'utilisation des capacités de production a retrouvé un niveau qu'il n'avait plus atteint depuis 2011. Témoin du dynamisme du marché de l'emploi, le taux de chômage est en baisse. Le franc suisse s'est à nouveau apprécié depuis le printemps 2018 par rapport à l'euro, mais demeure à peu près stable depuis le début de l'automne. Les perspectives d'endettement de l'Italie et d'autres pays de l'UE, ainsi que l'instabilité boursière internationale sont des facteurs de pressions potentielles à la hausse du franc suisse.

Lorsque l'on regarde la situation actuelle dans l'ensemble de l'industrie **du canton de Fribourg**, les répondants de l'enquête conjoncturelle du KOF se montrent plutôt pessimistes. Tous les indicateurs ont viré au rouge! Fort heureusement, du côté des perspectives, on est un peu plus optimiste pour l'avenir avec une amélioration de certains

indicateurs. Les entrées de commandes sont passées du jaune au vert et suivent donc la tendance nationale. Quant aux perspectives en matière de marché des affaires, elles ont viré du rouge au jaune. L'ensemble des indicateurs généraux hors test conjoncturel reste stable. Le taux de chômage dans le canton de Fribourg se maintient particulièrement bas et s'affiche pour 2018 en moyenne à 2,7 %, proche de la valeur Suisse qui, quant à elle, se trouve à 2,6 %. Malgré les inquiétudes, les autorisations de construire demeurent dans le vert et les exportations continuent sur une volée favorable. Les prévisions du PIB fribourgeois pour 2018 et 2019 par l'Institut Créa tablent une croissance de respectivement 2,4 % et 1,9 %. Ce qui reflète en partie le trend de l'économie Suisse: une bonne année 2018 et un ralentissement qui semble démarrer dès l'hiver 2019.

Source: Service de la statistique (SStat)

3 Avancement des travaux réalisés dans le cadre du programme gouvernemental

Trois projets phares pour l'avenir du canton

3.1 Fribourg s'impose comme un pôle économique et d'innovation

La révision de la loi sur la promotion économique (LPEc) est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2018. La loi révisée permet d'améliorer sensiblement les soutiens aux entreprises, notamment les PME, en vue de favoriser leurs efforts d'innovation. Les soutiens financiers à la création d'entreprise (prêts d'amorçage et capital risque) ont désormais une base légale qui assure leur pérennité. Le Grand Conseil a par ailleurs accepté en décembre 2018 le décret financier qui dote ces instruments pour les prochaines années. En parallèle, le projet de loi sur la promotion foncière active (LPFA) a fait l'objet d'une procédure de consultation en 2018. Les travaux de rédaction ont intégré les remarques des différentes instances consultées et la version finale sera soumise au Grand Conseil en 2019. L'appel à projets Agri & Co Challenge, dont les lauréats ont été désignés en novembre 2018 dans le cadre du Prix à l'innovation du canton de Fribourg, a par ailleurs démontré un potentiel d'innovation important dans le secteur agro-alimentaire.

3.2 Fribourg renforce le centre cantonal

L'année 2018 a été marquée par le début des travaux de l'assemblée constitutive du Grand Fribourg, sous la présidence du Préfet de la Sarine. Réunissant les représentants et représentantes des neuf communes du périmètre déterminé par le Conseil d'Etat en juin 2017 (Avry, Belfaux, Corminboeuf, Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot, Marly, Matran et Villars-sur-Glâne), cette assemblée doit présenter dans un délai de trois ans un projet de convention de fusion. Le Conseil d'Etat, par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, se tient régulièrement informé de l'avancée de ces travaux, et a notamment rencontré le Comité de pilotage de l'assemblée constitutive à l'automne 2018.

L'inscription de ce projet comme projet-phare de la législature marque son importance primordiale aux yeux du Conseil d'Etat, qui s'est engagé à favoriser le succès de ce processus. 2019 sera une année charnière, avec notamment la mise en consultation publique des premiers résultats des travaux de l'assemblée constitutive. Par ailleurs, la réalisation d'infrastructures d'importance cantonale dans le périmètre pourrait soutenir ces travaux, et contribuer au développement du canton dans son ensemble. Certains projets auront un impact sur le processus en cours. On peut citer le projet de route de liaison entre Marly et Matran pour lequel le Conseil d'Etat a adjugé le mandat d'ingénieur. L'examen préalable aura lieu en 2019. Quant au projet de couverture autoroutière et de développement urbain dans le secteur Chambliaux-Bertigny, il est entré dans une phase plus concrète. Les coûts des études ont été estimés et une clé de répartition a été discutée avec les partenaires. L'année 2018 a été marquée par le démarrage de l'élaboration du cahier des charges pour les premières études-test sur le périmètre.

3.3 Fribourg fait sa révolution 4.0

Le canton de Fribourg est partie prenante d'une révolution sociétale qui s'impose dans un monde où les technologies de l'information transforment en profondeur nos modes de vie et de travail. Dans ce contexte et afin de renforcer la compétitivité du canton, le Conseil d'Etat a choisi de développer l'« Administration 4.0 » dont l'objectif est, grâce à la digitalisation, de simplifier les démarches administratives, d'offrir une disponibilité et une accessibilité plus grandes ainsi qu'une meilleure efficacité pour l'ensemble des services fournis à la population.

Conscient de l'ampleur de ce projet d'avenir, le Conseil d'Etat a notamment augmenté la part consacrée à l'enveloppe informatique, soit une progression de 15 millions de francs par rapport à 2017 sur un budget total de 43,7 millions de francs. Il a également mis en place les fondements qui permettront de piloter efficacement la concrétisation de l'« Administration 4.0 ». Deux nouveaux organes soutiennent désormais la Commission informatique : il s'agit du Bureau de la Commission informatique ainsi que la Commission des Secrétaires généraux pour l'informatique. Le Conseil d'Etat a en outre élaboré un plan directeur relatif à la digitalisation et aux systèmes d'information pour la durée de la législature 2017-2021. Dans le domaine de la cyberadministration, la construction du guichet virtuel unique s'est poursuivie. Après la phase de construction de l'architecture, les premières prestations ont été mises à disposition du public.

Les ambitions du programme gouvernemental 2017 – 2021

3.4 Favoriser l'emploi

3.4.1 Stimuler la compétitivité et l'innovation

En 2018, le plan d'affectation cantonal (PAC) de blueFACTORY, qui définit les contours du quartier d'innovation, est entré en force. La société blueFACTORY Fribourg-Freiburg SA peut donc développer ses projets de nouvelles constructions. Un bâtiment de bureaux à destination d'entreprises locataires est en projet. Le bâtiment SLL, qui abritera le projet smart living lab (SLL, projet conjoint de l'EPFL, UNIFR et HEIA-FR), est aussi dans une phase d'étude. Le financement de ce bâtiment a par ailleurs été accepté par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil.

Les plateformes technologiques thématiques établies sur le site blueFACTORY se développent et contribuent à des projets de promotion économique ciblés sur ces thématiques. Le projet Biofactory Competence Center (BCC) est en bonne croissance et nécessite de nouveaux investissements pour assurer cette croissance. Le projet Swiss Integrative Center for Human Health (SICHH) fait toujours l'objet d'une attention particulière.

Les autres sites d'innovation privés du canton (MIC-Marly Innovation Center, Le Vivier à Villaz-St-Pierre) profitent de cette dynamique et se développent également de manière réjouissante et de manière complémentaire.

3.4.2 Favoriser le développement économique et les nouvelles implantations

La mise en vigueur de la nouvelle loi sur la promotion économique (LPEc) en octobre 2018 est certainement un élément favorable qui offre de nouvelles perspectives pour renforcer l'attractivité du canton comme lieu d'implantation.

Les instruments de soutien à la création d'entreprises sont maintenant pérennisés dans la nouvelle LPEc et profitent d'un cadre financier clair pour les prochaines années. La mise en place d'un mécanisme de cautionnement devrait également permettre de renforcer le soutien au développement économique des PME fribourgeoises.

L'implantation de nouvelles entreprises exogènes à haute valeur ajoutée reste toutefois en-deçà des attentes. Si les implantations de nouvelles entreprises restent plus ou moins dans les tendances des dernières années en nombre d'entreprises et en nouveaux emplois, la promotion économique a peiné à attirer de nouvelles grandes entreprises dans le canton. L'attractivité du canton est de fait soumise à une très forte concurrence des cantons voisins.

3.4.3 Promouvoir l'excellence de la formation et le bilinguisme

Poursuite de l'intégration des MITIC

Le nouveau concept cantonal pour l'intégration des Médias, Images, Technologies de l'Information et de la Communication (MITIC) adopté en 2017 donne le cadre de l'action, renforce le pilotage du système et met les MITIC au service des apprentissages. Sa mise en œuvre s'est poursuivie en 2018, notamment par la fusion de l'ancienne structure HAE (projet d'harmonisation des systèmes d'information pour l'administration des écoles) et du Centre Fritic en un Centre de compétences Fritic, par la préparation de l'enseignement de l'informatique dans le cadre du plan d'étude Lehrplan 21 dès la rentrée scolaire 2019, par l'introduction de l'informatique comme branche obligatoire dans le gymnase dès la rentrée scolaire 2019, par les travaux conduits au sein de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) qui ont abouti en novembre 2018 en un plan d'action en faveur de l'éducation numérique dans l'espace latin de la formation, par un projet pilote AVEC (« apportez votre équipement personnel de communication », ou BYOD, « bring your own device ») au secondaire II de formation générale et professionnelle, ainsi que par les projets inscrits dans le plan « Formation professionnelle 2030 ».

Mise en place d'un processus qualité

Les services de l'enseignement mettent progressivement en place un processus qualité adapté aux besoins et aux moyens de l'école ; une communication détaillée en a été faite le 3 octobre 2018. Des classes relais aux degrés primaires ont été ouvertes à la rentrée 2018. Les travaux préalables à la mise en œuvre du Lehrplan 21 à l'école obligatoire de langue allemande à la rentrée 2019 ont continué en 2018.

Promotion de l'apprentissage des langues

La promotion de l'apprentissage des langues à l'école s'est concrétisée en 2018 notamment par l'extension de la plateforme des échanges scolaires pour le cycle 3 (cycle d'orientation), la diffusion de lignes directrices pour l'encouragement à l'apprentissage des langues (enseignement par immersion), l'extension de l'offre bilingue à toutes les filières du secondaire II de formation générale. Une formation bilingue a été introduite à la rentrée 2018 à l'école de commerce du Collège de Gambach. Après l'offre de formation bilingue pour les gestionnaires de commerce de détails CFC, une seconde filière bilingue est proposée également à l'Ecole professionnelle commerciale (EPC) en commerce. Les enseignantes et enseignants concernés suivent tous une formation spécifique à l'enseignement bilingue.

Amélioration du positionnement des Hautes Ecoles

Les Hautes Ecoles continuent à œuvrer pour renforcer leur positionnement, déployer leurs activités de recherche, offrir une formation de qualité et répondant aux défis actuels. Ainsi, la HEP-PH FR a inauguré le Centre de Recherche sur l'Enseignement/Apprentissage par les TEchnologies numériques (C·R·E/A·TE) dont l'objectif est de réunir de multiples acteurs pour préparer la numérisation de l'éducation, ceci par des projets de recherche et des projets-pilotes. La mise en place de la réglementation de la LHEPF se poursuit avec la mise en consultation de la réglementation d'exécution et l'adoption par la Commission HEP-PH FR de la Directive définissant la recherche et des Directives pour l'obtention de la mention bilingue. L'UniFR a renouvelé entièrement son système de gestion informatique (Campus Management) qui a pu être mis en production pour l'essentiel. Afin de renforcer son profil, l'UniFR met un accent particulier sur l'interdisciplinarité en développant des liens entre les sciences humaines et les sciences naturelles (humanités environnementales, droit et véhicules autonomes, Institut Human-IST etc.). L'Institut de plurilinguisme de l'UniFR et de la HEP-PH FR a fêté son 10^e anniversaire. Il dirige, depuis 2011, le Centre scientifique de compétence sur le plurilinguisme de la Confédération et contribue ainsi à la recherche sur le plurilinguisme.

Au sein des Hautes écoles spécialisées (Haute école de gestion, Haute école d'ingénierie et d'architecture, Haute école de santé et Haute école de travail social), conformément à la LHES-SO//FR, l'excellence de la formation dépend notamment de la qualité et de la quantité de la mission de Recherche appliquée et Développement effectuée dans chacune d'elles, et dont les résultats sont intégrés à l'enseignement. Les quatre HES fribourgeoises ont mis en place l'évaluation des enseignements par les étudiants et étudiantes, tandis qu'elles participent au processus d'évaluation des filières mis en place par la HES-SO et contribuent aux travaux de révision et de mise à jour des

plans d'études cadre. Elles répondent également aux attentes et exigences de l'agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité (AAQ) qui a audité et certifié la HES-SO en 2018.

Si trois des quatre HES fribourgeoises offrent déjà des formations bilingues, la Haute école de travail social offrira quant à elle la possibilité à ses étudiants et étudiantes de réaliser des modules en allemand, cela en collaboration avec la Berner Fachhochschule (BFH) et la HES-SO//Valais-Wallis. Pour assurer une meilleure répartition entre étudiants et étudiantes germanophones et francophones et afin que chaque étudiant et étudiante inscrit dans le cursus bilingue puisse suivre des cours dans la langue partenaire, il est nécessaire de veiller à l'engagement de personnel la maîtrisant.

3.4.4 Devenir leader de l'agroalimentaire

Le développement de la stratégie agro-alimentaire se structure en trois volets. L'un concerne la formation, le conseil, l'innovation et la recherche et s'implémente principalement sur le site de Posieux. En 2018, les travaux pour les différents projets d'investissements de Grangeneuve se sont poursuivis avec le dépôt de la demande de permis de construire pour la nouvelle ferme école fin décembre. Les autres projets (halle de technologie agroalimentaire, halle polyvalente et réaffectation de la Grange Neuve) sont impactés par l'éventuelle mise à disposition de locaux pour la production de cultures fromagères – production qui sera repris de Agroscope par une société anonyme de la branche fromagère. Le projet de réalisation d'un bâtiment pour recevoir sur le site de Agroscope Posieux plus de 200 collaborateurs et collaboratrices de Liebefeld se poursuit. En sus, le projet de restructuration avec l'intention du Conseil fédéral de créer un campus fort à Posieux constitue une grande opportunité pour Fribourg et offre des perspectives prometteuses pour le canton, avec un potentiel de 650 collaborateurs et collaboratrices à terme.

Un deuxième concerne le soutien au tourisme, qui inclut notamment le soutien aux produits du terroir et aux traditions alimentaires du canton avec des mesures notamment de promotion et de formation.

Le troisième volet est économique : le développement, dans le cadre de la Région Capitale Suisse, du Cluster Food & Nutrition, va dans ce sens. Le Cluster a notamment participé activement au développement en 2018 du projet Agri & Co Challenge, qui a vu plus de 150 entreprises innovantes du secteur agro-alimentaire s'intéresser à développer des collaborations économiques avec notre canton. Une étude a par ailleurs été confiée par la PromFR à un consultant externe pour mener à bien une analyse du potentiel de notre canton en termes de développement économique lié au secteur agro-alimentaire. Le Conseil d'Etat étudie des options afin de structurer une démarche plus systématique dans ce domaine.

3.4.5 Dynamiser le secteur du tourisme

La dynamisation du secteur touristique se traduit par la concrétisation de la Vision 2030 du tourisme fribourgeois, stratégie de développement du tourisme fribourgeois, dont les actions du plan quinquennal 2016-2020 se concentrent sur les trois axes « Relancer le développement des infrastructures », « Simplifier les instances touristiques » et « Valoriser les singularités fribourgeoises ».

Parmi les actions les plus visibles réalisées en 2018, il est à relever :

- > la mise en œuvre du volet sensibilisation de la Vision 2030, avec notamment deux événements du Réseau PROtourism comprenant près de 1600 membres : le jubilé du 10^e anniversaire des rencontres PROtourism à Estavayer-le-Lac et la 11^e rencontre PROtourism à Grangeneuve sur le thème du tourisme fribourgeois de demain avec 145 participants et participantes ;
- > le projet stratégique EasyCheckIn, développé par l'Observatoire fribourgeois du Tourisme, ayant pour objectif de simplifier les échanges et les tâches administratives entre les diverses instances de récolte des données (OFS, Police cantonale, Observatoire du tourisme, Centre d'encaissement de la taxe de séjour) ;
- > l'élargissement sur sept districts de l'étude d'impact économique, financée par la Nouvelle Politique Régionale, permettant de détailler la contribution totale du tourisme fribourgeois au PIB du canton ;
- > la conduite du COPIL « Préalpes Vision 2030 » devant déterminer les critères d'aides du Fonds d'équipement touristique du canton de Fribourg (FET) en faveur des sociétés de remontées mécaniques.

Les quatre premières phases du projet « DMO X - Lean Destination Management » visant une mise en réseau des compétences et une simplification des structures touristiques du canton s’achèvent au 31 décembre 2018, soit la formalisation de la démarche, l’analyse des organisations touristiques et l’optimisation des structures et proposition de design organisationnel ; le projet se poursuit en vue de l’implémentation d’une nouvelle organisation du tourisme fribourgeois.

3.4.6 Montrer l'exemple

Pour réussir durablement la transformation digitale de l’administration, l’humain doit être placé au centre de la réflexion. L’Etat se doit d’accompagner ses collaborateurs et ses collaboratrices au travers de ce processus de transformation, et ceci grâce notamment à une politique du personnel et à une formation continue adaptées.

En ce qui concerne le projet de Politique du personnel, il a pris son essor durant l’année 2018. Un premier rapport a été adopté par le Conseil d’Etat en février. La démarche d’élaboration RH est participative et basée sur la co-construction. Concrètement, cela signifie que les partenaires sociaux participent depuis le mois de juin au groupe de travail chargé de récolter les réflexions et les idées des collaborateurs et des collaboratrices.

Afin de prévenir le harcèlement au sein de l’administration cantonale, l’Etat-employeur a organisé en 2018 une formation obligatoire pour les chef-fe-s d’unité administrative. Elle a permis d’informer quant à la non-tolérance de l’employeur de toutes formes de harcèlement, de sensibiliser à ces problématiques et d’indiquer les possibilités de démarches en cas de conflits, de harcèlement psychologique ou de harcèlement sexuel. La formation intitulée « L’égalité femmes-hommes dans les pratiques managériales » a également été initiée au sein des Directions : son but est de sensibiliser les chef-fe-s de service et les entités de gestion aux questions d’égalité dans le processus de recrutement.

Au chapitre de la révision partielle de la loi entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2018, le contrôle du casier judiciaire avant l’engagement de tout-e employé-e de l’Etat ayant une activité avec des mineurs ainsi que le droit de grève sont des nouveautés importantes à signaler.

3.4.7 Projets législatifs de l’ambition n° 1 « Favoriser l’emploi »

Objet	Etat fin 2018
Loi sur la mise en œuvre du projet fiscal 2017 (nouvelle)	Loi du 13.12.2018
Loi sur la politique foncière active (nouvelle)	Avant-projet définitif en préparation
Loi sur les marchés publics (révision partielle)	Travaux pas encore commencés
Loi sur la promotion économique (révision partielle)	Loi du 24.05.2018
Loi sur le tourisme (révision partielle)	Etudes préalables en cours
Loi sur le personnel de l’Etat (révision totale ou partielle)	Etudes préalables en cours
Loi sur la pédagogie spécialisée (révision totale)	Loi du 11.10.2017
Loi sur l’enseignement secondaire supérieur (révision totale)	Loi du 11.12.2018
Loi sur la formation des adultes (révision partielle)	Etudes préalables en cours

3.5 Moderniser le canton

3.5.1 Développer les régions et les structures territoriales

Le Conseil d’Etat a transmis en mars 2018 le rapport faisant suite au postulat « Etat des travaux au niveau de l’adaptation des structures territoriales aux exigences actuelles ». Ce rapport a été l’occasion d’insister sur la nécessité de revoir les tâches confiées aux régions et aux préfets, et de mettre en suspens la question du découpage territorial. Un avant-projet de révision de la LAgg est en cours de finalisation, et devrait être mis en consultation publique au premier semestre 2019. Outre des mesures concernant l’organisation des agglomérations, ce projet comprend un soutien financier pour la planification et pour la réalisation de mesures d’infrastructure destiné à toutes les communes faisant partie du périmètre d’un projet d’agglomération. Les travaux de désenchevêtrement des tâches entre l’Etat et les communes se poursuivent, notamment dans le domaine des personnes âgées. Un premier paquet de mesures devrait être finalisé en 2019. Un toilettage des tâches des préfets a été mené par un groupe de projet composé de toutes les Directions de l’Etat, la Chancellerie d’Etat, la Conférence des préfets, l’Association des communes

fribourgeoises et les groupes parlementaires. Les propositions de modifications légales découlant de ce toilettage seront transmises au Grand Conseil à l'automne 2019. En parallèle, la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts a donné un mandat à deux professeurs de l'Université de Neuchâtel pour examiner la question de la gouvernance des régions, afin d'examiner l'opportunité d'une réforme de fond dans ce domaine. Une première étude présentant différents modèles d'organisation régionale est attendue en avril 2019.

3.5.2 Aménager efficacement le territoire

Révision du plan directeur cantonal

La majeure partie de 2018 a été consacrée à la finalisation du plan directeur cantonal. La consultation publique, débutée en novembre 2017, s'est terminée en février 2018. Une consultation complémentaire, sur les principaux changements à apporter au projet avant son adoption, a été menée et une délégation du Conseil d'Etat a reçu 43 communes concernées par des divergences majeures. Le rapport de consultation et le plan directeur cantonal ont ensuite pu être finalisés avant d'être présentés, en septembre 2018, au Grand Conseil pour information.

Le Conseil d'Etat a adopté le plan directeur cantonal le 2 octobre 2018 et l'a transmis à la Confédération, qui devrait l'approuver, afin de respecter le délai fixé dans la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et de lever le moratoire sur les zones à bâtir, avant le 1^{er} mai 2019.

Une phase de test du système de gestion régionale des zones d'activités a été déployée dans le district de la Gruyère. L'ensemble du processus a ainsi déjà pu être optimisé et la documentation explicative qui accompagne l'outil de gestion consolidée. Une deuxième phase de test a débuté dans le district bilingue du Lac fin 2018. Le déploiement du système à l'ensemble du canton et des régions interviendra suite à l'approbation du plan directeur.

Chamblion–Bertigny

Le projet de couverture d'autoroute et de développement urbain Chamblion–Bertigny permettra de réunir les communes du centre cantonal, de relier des secteurs urbanisés de l'agglomération et d'en créer de nouveaux idéalement situés. Il contribue également au développement, par-delà les frontières communales, d'une ville durable, mixte et dense, dans l'esprit de la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et répondant aux défis futurs en termes de qualité de vie et d'éthique environnementale.

Le projet est entré dans une phase plus concrète avec la nomination d'une cheffe de projet général et la rédaction du projet de message au Grand Conseil pour la demande de crédit d'études. De nombreuses démarches ont été menées pour informer, sensibiliser ou impliquer un cercle plus large d'institutions intéressées au projet.

3.5.3 Adapter les infrastructures

Infrastructures ferroviaires

Le projet de modernisation de la gare de Givisiez s'est poursuivi. De nouvelles installations de sécurité, qui permettent notamment l'accès aux nouveaux ateliers TPF situés à proximité, ont été mises en service durant l'été. Les travaux de modernisation des gares de Montbovon et Châtel-Saint-Denis sont en cours et ceux de la gare de Courtepin ont débuté.

Deux grands chantiers menés par les CFF ont eu des impacts importants pour les habitantes et habitants du canton de Fribourg. Le premier a permis de mettre aux normes de la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand) les gares du secteur entre Puidoux et Lausanne et d'effectuer le renouvellement d'une grande partie des voies. Il a nécessité une interruption totale du trafic de 2 mois. Le deuxième chantier a permis de renouveler une grande partie des voies et de construire les voies de dépassement prévues à Lussy et a entraîné la fermeture d'une voie de circulation durant 2 mois entre Chénens et Romont.

Infrastructures bus

Le Service de la mobilité a mandaté une étude, basée sur une analyse utilité-coûts, afin de déterminer les arrêts de bus situés sur les routes cantonales à mettre en conformité avec la LHand. Sur cette base le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil en décembre 2018 une demande de crédit.

Infrastructures routières

En septembre 2016, 7 projets de routes de contournement avaient fait l'objet d'un crédit d'engagement pour les études de projet et les acquisitions de terrain. Ces projets ont été priorisés dans le temps par le Comité de pilotage « Priorisation des 7 routes de contournement ». Sur cette base, et en tenant compte des conditions de réalisation, le Conseil d'Etat a décidé le 10 décembre 2018 de lancer les études d'avant-projet et, si nécessaire, les acquisitions de terrain des contournements de Romont, Kerzers et Prez-vers-Noréaz.

3.5.4 Favoriser la mobilité durable

L'offre en transports publics a été considérablement étoffée ces dernières années, grâce à la mise en place progressive du RER Fribourg|Freiburg et au développement de l'offre de bus. Aménager des interfaces permettant aux pendulaires de laisser à proximité des gares leur véhicule motorisé ou leur vélo pour emprunter les transports publics est aussi un moyen d'inciter au report modal et d'encourager une mobilité combinée.

L'ensemble des 66 gares ferroviaires à l'horizon 2035 et les arrêts de bus de Farvagny-le-Grand, Le Mouret village, Plaffeien Dorf et Tafers Dorf, situés dans des zones non desservies par le train, ont été étudiées pour estimer la clientèle potentielle pour des parcs-relais ainsi que les dimensionnements nécessaires en places de stationnement. Le nombre nécessaire de places de parc supplémentaires pour voitures est estimé à 918 places en surface et 539 places en ouvrage. En se basant sur un objectif à atteindre d'une place pour 10 voyageurs, il faut également 1534 places de vélo supplémentaires. Des projets-pilotes seront lancés en collaboration avec les TPF.

Le Service de la mobilité a finalisé le dossier du plan sectoriel vélo, validé en décembre 2018 par le Conseil d'Etat. En matière de cyclotourisme, les itinéraires du tour du lac de Morat et des collines de la Broye ont été nouvellement balisés par le Service de la mobilité (nouveaux itinéraires locaux SuisseMobile).

3.5.5 Promouvoir l'esprit de service public et la transparence

Plusieurs projets destinés à encourager la participation des jeunes aux votations et élections ont été réalisés en 2018, notamment par le Conseil des jeunes, ou via le soutien au projet Cinécivic, qui récompense des films et des affiches réalisés par des jeunes de 10 à 25 ans. La Chancellerie a en outre poursuivi la campagne #Hopjevote, qui vise en particulier les jeunes. Le vote électronique a été proposé aux citoyens et citoyennes fribourgeois résidant à l'étranger ainsi que dans la commune de Treyvaux, lors de chaque scrutin cantonal et fédéral. La collaboration avec cette commune pilote permet de convenir des mesures permettant la mise à disposition de ce canal de vote dans les meilleures conditions. Simultanément, les travaux préparatoires permettant d'adapter la loi sur l'exercice des droits politiques se poursuivent. La révision prévue doit permettre d'une part au vote électronique de devenir le troisième canal de vote et d'autre part de mettre en œuvre de l'initiative sur la transparence du financement de la politique adoptée par le peuple fribourgeois en mars 2018.

3.5.6 Numériser les activités de l'Etat de Fribourg

Les projets réalisés et en cours sont déjà nombreux : le nouveau site fr.ch, le guichet virtuel de cyberadministration, le dossier électronique du patient, le portail cartographique, l'application FRIAC qui permet de gérer les procédures de permis de construire, le référentiel cantonal, le portail frischool ou encore le projet d'harmonisation des systèmes d'information des écoles (HAE) sont autant d'exemples de cette transformation digitale.

Dans le cadre de la cyberadministration, une nouvelle version du guichet virtuel a été mise en production qui comprend des améliorations technologiques, mais aussi l'introduction de l'anglais en plus du français et de l'allemand. Une partie des services a déjà été mis en œuvre sur 2018 à savoir : le bureau d'identification qui permet de s'assurer que la personne virtuelle correspond bien à la personne physique ; l'ePayment qui offre la possibilité de faire des paiements en ligne par cartes de crédit et Twint ; et le contrôle d'authenticité des documents qui permet de contrôler de manière simple qu'un document n'ait pas été falsifié après son émission par le service de l'Etat concerné. Au niveau des prestations, les fiches de salaires électroniques ont été introduites par phases pour atteindre les 19 000 employés de l'Etat. Une prestation pour la communication des informations concernant les Vins de l'Etat, les attestations de l'Office des poursuites et du registre du commerce sont désormais disponibles pour l'ensemble de la population. Le permis de pêche de courte durée est également prêt pour la prochaine période de pêche. Toutes ces

prestations ont permis de mettre en place une bonne partie des fondements de la plateforme technologique nécessaire à la cyberadministration pour les prochaines années.

3.5.7 Projets législatifs de l'ambition n° 2 « Moderniser le canton »

Objet	Etat fin 2018
Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (révision partielle)	Loi du 21.06.2018
Loi sur les finances communales (nouvelle)	Loi du 22.03.2018
Loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (révision partielle)	Avant-projet en consultation
Loi sur la péréquation financière intercommunale (révision partielle)	Loi du 21.03.2018
Loi sur l'exercice des droits politiques (révision partielle)	Avant-projet en cours d'élaboration
Loi sur les agglomérations (révision totale)	Avant-projet en cours d'élaboration
Loi sur les préfets (révision totale)	Etudes préalables en cours
Loi sur la mobilité (nouvelle – issue de la révision totale de la loi sur les routes et de la loi sur les transports)	Etudes préalables en cours
Loi sur la gestion des déchets (révision totale)	Etudes préalables en cours
Loi sur les forces hydrauliques (nouvelle)	Etudes préalables en cours
Loi sur le domaine public (révision partielle)	Travaux pas encore commencés
Désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes (révision partielle de différentes lois – 1 ^{er} paquet)	Etudes préalables en cours

3.6 Améliorer la qualité de vie

3.6.1 Promouvoir et préserver la santé

Perspectives 2030, nouvelle stratégie de promotion de la santé et de prévention, se déploie à travers des plans d'action dans plusieurs grands domaines : alcool, tabac, alimentation et mouvement, santé mentale. Le Plan cantonal alcool et le Programme cantonal de santé mentale ont été adoptés durant l'année. Quant au programme « Je mange bien, je bouge bien », il a étendu son public-cible aux seniors. Afin de réaliser ses nombreux objectifs de promotion et de prévention, l'Etat continue à attribuer des mandats de prestations à des organismes spécialisés.

Du côté des prestations de soins, l'hôpital fribourgeois (HFR) poursuit sa mission en offrant des soins de qualité et de proximité. Il a pris des mesures afin de réduire sensiblement la durée moyenne de séjour. Deux audits financiers ainsi qu'un troisième sur la gouvernance de l'établissement ont mis en lumière de nombreux problèmes de gestion. Le Conseil d'Etat a posé une série d'exigences, qui sont en train d'être remplies. Il a en outre présenté au Grand Conseil un projet de loi qui permettra de réduire l'effectif du Conseil d'administration et de le professionnaliser.

Le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM) étend son système de consultations-liaison, tout en enregistrant une hausse des journées d'hospitalisation. L'aménagement du centre germanophone de Villars-sur-Glâne se poursuit.

Le dossier électronique du patient (DEP) est en marche : après le vote par le Grand Conseil d'un crédit de 5,15 millions de francs pour le projet Cybersanté, le canton de Fribourg a adhéré à la communauté de référence *cara*, qui réunit tous les cantons romands sauf Neuchâtel. Le DEP doit être introduit en 2020 dans les hôpitaux et en 2022 dans les EMS.

3.6.2 Favoriser la cohésion sociale et l'image du canton

La mise en œuvre de la politique de la personne âgée *Senior +* se poursuit, avec en particulier l'accompagnement des districts dans la mise en place de leur réseau médico-social et des communes pour évaluer les besoins de leurs seniors. Les communes fribourgeoises seront ainsi amenées à prendre des mesures dans les domaines de l'habitat, de l'accompagnement social et de la vie communautaire.

En ce qui concerne les migrants et migrantes, le 2^e Programme d'intégration cantonal (PIC 2) a été lancé. Il comprend une quarantaine de mesures relevant de l'information et du conseil, de la formation et de la communication. Le PIC 2 met notamment l'accent sur l'intensification de la collaboration avec les communes, sur l'implication de la population autochtone, sur l'employabilité des personnes migrantes et sur l'aide aux migrants et migrantes les plus

vulnérables. En outre, le programme d'accompagnement « Envole-moi » conçu pour l'intégration des jeunes requérants d'asile et réfugiés permet à ceux-ci de développer leurs compétences sociales et professionnelles.

Le dialogue avec les communautés religieuses nouvellement établies dans le canton s'est poursuivi en 2018. Une rencontre annuelle avec les communautés musulmanes a notamment permis d'aborder à nouveau la question des locaux, les risques de radicalisation. La mise en œuvre du postulat « Surveillance des mosquées et des imams », partiellement accepté par le Grand Conseil en octobre 2017, devrait poser les bases d'une réflexion plus générale sur la législation actuelle en matière de relations entre les Eglises et l'Etat.

La campagne de notoriété « Fribourg, le bonheur en plus » est menée depuis 2013 par *Fribourgissima Image Fribourg*. En 2018, l'association a géré, en collaboration avec l'Etat et la Fédération fribourgeoise d'élevage du cheval, le projet de présence fribourgeoise au Marché-Concours national de chevaux de Saignelégier. Invité d'honneur, le canton de Fribourg a su transmettre son « bonheur en plus » aux 55 000 visiteurs du week-end (10-12 août). Collaborant à nouveau avec le Festival des Lumières de Morat, l'association a aussi eu l'occasion d'être présente au Paléo Festival de Nyon. En plus de la mise sur pied de projets, l'association a continué sa stratégie de communication digitale, conduite sur le site internet (www.fribourg.ch) et les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn, Google+, YouTube).

3.6.3 Promouvoir l'accès à la culture, au patrimoine et au sport et soutenir les talents

Culture & Ecole, le programme de médiation culturelle pour les élèves de la scolarité obligatoire vise à soutenir l'accès et la sensibilisation à la culture pour les 42 000 élèves de la scolarité obligatoire du canton, et cherche à développer la programmation culturelle pour le jeune public. Le programme, qui veut offrir à chaque élève la possibilité de participer à un tarif réduit à une offre culturelle professionnelle par année scolaire, s'est renforcé en 2018. Un partenariat « transports » a été mis en place avec les TPF pour garantir aux classes un accès équitable aux lieux culturels, d'où qu'elles proviennent. En novembre, des visites animées et ateliers créatifs ont été proposés à 6300 élèves dans les musées et à blueFACTORY lors du Festival Culture & Ecole BCF. Par ailleurs, le patrimoine a fait l'objet d'une action particulière pour le grand public, par l'ouverture d'enceintes et de fortifications médiévales du printemps à l'automne. La Carte 20 ans 100 francs a été introduite dans le canton et permet à son jeune détenteur d'accéder librement à tous les lieux culturels partenaires. En collaboration avec l'Agglo et la Loterie romande, la Carte Culture adressée aux personnes en situation de précarité, a été promue auprès des communes fribourgeoises.

La promotion du sport et le soutien des talents ont fait l'objet d'une analyse approfondie, dont le Grand Conseil recevra le résultat en début d'année 2019. Le canton s'est aussi impliqué dans la candidature des JO de Sion 2026, qui a été stoppée par le vote populaire valaisan du 10 juin 2018, et dans le domaine des infrastructures, en particulier par le développement des infrastructures du centre cantonal de sports et loisirs du Lac Noir, le suivi de différents projets de piscines et le soutien financier à la nouvelle patinoire St-Léonard.

3.6.4 Préserver les ressources naturelles

Climat

Le Plan climat de l'Etat de Fribourg, composé de quatre modules (adaptation aux changements climatiques, atténuation des effets dus aux changements climatiques, projets pilotes, contexte politique et légal), a été développé en 2018. Un premier calendrier a été établi et des objectifs fixés pour chacun des modules pour les années 2018 à 2021.

Deux groupes de travail ont été mis en place, le premier pour le module adaptation, le second pour l'atténuation. Ils ont identifié les principaux risques et opportunités liés aux changements climatiques pour le canton. En tout, dix secteurs ont été traités dans le domaine de l'adaptation (agriculture, forêt, biodiversité, santé, gestion de l'eau, énergie, tourisme, infrastructures et bâtiments, aménagement du territoire, dangers naturels). Ces travaux préliminaires permettent au canton de mieux identifier les risques et prévoir les mesures nécessaires dans ces deux modules.

Protection des eaux

En matière d'évacuation et d'épuration des eaux, les études de régionalisation sont entrées en phase finale pour la Haute Glâne, la Haute Sarine et la Basse Broye-Vully (pôle Avenches).

Le SEn a établi la planification définissant les STEP du canton devant prendre des mesures pour éliminer les micropolluants d'ici à 2035. Il collabore à la préparation des avant-projets pour le traitement des micropolluants dans les STEP de Fribourg, Morat, Ecublens, Lucens et Payerne (VD). Il a également réalisé le recensement des habitants raccordés aux STEP du canton nécessaire pour le prélèvement de la taxe destinée au financement des mesures à réaliser pour le traitement des micropolluants.

Fin 2018, 109 communes disposent de règlements et de taxes conformes à la loi fédérale sur la protection des eaux. Ceci représente 77 % des communes fribourgeoises.

Pour répondre au développement important de leur bassin d'apport ou à l'insuffisance de certains de leurs équipements, plusieurs STEP doivent envisager à court ou moyen terme des solutions afin de garantir une capacité de traitement suffisante. Le Service a dans ce but collaboré à plusieurs réalisations et études.

La DIAF et la DAEC poursuivent leur collaboration quant à la problématique liée aux engrains de ferme et à la protection des eaux. L'IAG, en collaboration avec le SEn, met en ligne des news sur son site internet pour conseiller les agriculteurs dans leur gestion des engrains de ferme, notamment pour prévenir les risques de pollution à cause de conditions défavorables à l'épandage.

En automne 2017, le Conseil fédéral a entériné le Plan d'action national pour la réduction des risques liés aux produits phytosanitaires et à l'utilisation durable des produits. Un groupe de travail interservices (IAG, SAgri, SEn) a été créé afin d'acquérir les compétences techniques nécessaires à la mise en œuvre de mesures pour garantir la qualité des ressources naturelles et soutenir les projets permettant de réduire les risques pour les eaux.

Un groupe de travail pluridisciplinaire a été nommé en septembre 2017 par le Conseil d'Etat suite au mandat 2016-GC-78 afin de réévaluer la carte d'admissibilité des sondes géothermiques et les conditions liées à leur autorisation. Ce groupe a proposé de nouveaux critères d'admissibilité pour les sondes, qui ont été validés par les Offices fédéraux compétents avant d'être adoptés par le Conseil d'Etat le 18 décembre 2018.

Lacs et cours d'eau

A cause de la sécheresse, le SEn a suspendu dès le 17 juillet 2018 toutes les autorisations de pompage dans les eaux de surface, à l'exception de la Sarine, du canal de la Broye, du Grand Canal et des lacs de la Gruyère, de Morat, de Neuchâtel et de Schiffenen. Afin de répondre aux besoins d'irrigation des terres agricoles et à d'autres utilisations, il a établi des plans de pompage. L'interdiction de prélèvement dans les eaux de surface a été levée le 19 décembre 2018. L'ensemble de ces démarches ont été coordonnées avec les cantons de Berne et de Vaud.

La directive cantonale pour la délimitation de l'espace réservé aux eaux (ERE) et des limites de construction a été validée via l'adoption du plan directeur cantonal. Une collaboration étroite entre le SAgri et le SEn a été mise en place, notamment pour l'utilisation agricole de l'ERE, la communication avec les agriculteurs et pour la gestion des cours d'eau enterrés.

En 2018, le Bainoz a été mis à ciel ouvert entre Chavannes-le-Chêne et Murist. Le SEn a encouragé et soutenu divers projets pilotes tels que la revitalisation de la Biorde (Attalens, Bossonnens, Granges et Jongny), de la Broye (Surpierre, secteur Villeneuve), du Heitiwilbach (Düdingen), de la Petite Glâne (Missy, Vallon, Saint-Aubin et Vully-les-lacs), de la Sarine (Fribourg), de la Singine (Wünnewil-Flamatt, Neuenegg) et de la Sionge (Vaulruz et Sâles).

Pour la première fois, une concession de port, en l'occurrence celui d'Estavayer, a été mise en concurrence dans le canton de Fribourg. Cette situation a permis à l'Etat, mais aussi aux deux concurrents, de réfléchir aux objectifs à atteindre dans ce domaine et à développer des projets à même d'offrir des prestations d'une qualité accrue en faveur des utilisateurs du port mais aussi du grand public. La procédure d'octroi de la concession est en cours.

Les cantons de Fribourg et de Vaud ont finalisé l'étude d'assainissement du débit résiduel au barrage de Rossinière. Le SEn a suivi les travaux de mise en œuvre des mesures d'assainissement de la Jigne en aval du barrage de Montsalvens et a assisté l'exploitant au sujet des demandes de remboursement.

Protection de l'air

Le Service de l'environnement (SEn) est chargé de veiller au respect des limitations des émissions fixées dans l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair). Les installations stationnaires concernées doivent faire l'objet de contrôles qui sont réalisés en partie par des laboratoires privés.

Le SEn a publié une notice pratique sur la gestion des rémanents de coupe, en collaboration avec le SNP, le SFF, le SAgri et l'IAG.

Une station permanente de mesure est exploitée au bord du parc de Pérrolles, à Fribourg. En 2018, une station mobile a été installée au quartier de Chambliaux à Fribourg, à proximité immédiate de l'A12, de la route du Jura et de la route de Chantemerle. Une autre station mobile a enregistré la charge polluante à la rue de Vevey, à Bulle.

Protection contre le bruit

Le délai d'assainissement des routes qui était fixé au 31 mars 2018 est dépassé. L'obligation qu'ont les communes et cantons d'assainir leurs routes qui provoquent des dépassements des valeurs légales demeure. Les propriétaires de routes continuent à assainir le bruit sur leur réseau. La 3^e convention-programme (subventions fédérales pour l'assainissement du bruit routier) qui devait s'achever en 2018 a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2022.

Protection du sol

Le SEn s'occupe de la coordination générale des activités de protection du sol dans le canton (sols agricoles, forestiers et urbains, protection quantitative du sol), en collaboration avec le SAgri, l'IAG, le SFF et le SeCA. Il assure la gestion du concept cantonal de protection des sols et de la mise en œuvre de l'ordonnance sur les atteintes portées aux sols (OSol) en zone à bâtir.

En 2018, des prélèvements et analyses de sols ont été effectués sur les sites FRIBO urbain. Il s'agissait du début du 4^e cycle de prélèvements. Une étude visant à déterminer les secteurs présentant potentiellement des dépassements de valeurs de référence de l'OSol a débuté dans la région de Bulle, Estavayer, Düdingen et Morat.

Sites pollués

Le Fonds cantonal pour les sites pollués a été alimenté à raison d'environ 1,45 million de francs via les taxes perçues sur les déchets stockés définitivement en décharges contrôlées. Les dépenses pour le versement de subventions cantonales ou pour la prise en charge de coûts de défaillance sont quant à elles de l'ordre de 700 000 francs. Les montants provisionnés dans le Fonds au 31 décembre 2018 s'élèvent à quelque 6,7 millions de francs. La gestion du Fonds a fait l'objet d'un contrôle financier qui relève la bonne tenue des comptes.

Décharge de la Pila

Les mesures préliminaires à l'assainissement de la décharge qui permettent de diminuer sensiblement les flux de polluants vers la Sarine sont en phase d'exploitation. L'ancienne décharge et la Sarine en aval font l'objet d'une surveillance régulière, tout comme l'installation de traitement des eaux.

Concernant l'assainissement général du site, d'importantes investigations complémentaires ont été lancées en 2016 et se sont poursuivies jusqu'en 2018 afin de pouvoir évaluer les variantes d'assainissement envisageables et leurs effets sur le cours d'eau. Les rapports définitifs relatifs à ces investigations complémentaires ont été finalisés par le Consortium en mai 2018 et ont été évalués par les autorités. Suite à cela, une demande d'audition OTAS a été déposée auprès de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) afin d'obtenir leur détermination sur la variante optimale.

Biotopes

En 2018, six communes supplémentaires ont réalisé l'inventaire préalable des biotopes d'importance locale prévu par la loi cantonale sur la protection de la nature et du paysage (LPNat). 1173 ha de prairies et pâturages maigres, surfaces à litière ou zones tampons sont au bénéfice de contrats avec des agriculteurs. La gestion administrative de ces contrats se fait désormais via le système d'information agricole Gelan. Le passage à ce nouvel outil de gestion permet une meilleure efficacité dans le traitement des données et une bonne coordination avec les programmes agricoles.

A la fin de l'année 2018, le Conseil d'Etat a approuvé les inventaires des biotopes d'importance cantonale. 63 bas-marais, quatre zones alluviales, 74 prairies et pâturages secs et 157 sites de reproduction de batraciens ont ainsi été désignés comme d'importance cantonale et les buts généraux de protection pour ces biotopes ont été définis.

Conformément aux dispositions de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN), qui charge les cantons de réaliser des compensations écologiques sous forme de bosquets, haies, rives boisées et tout autre type de végétation, de nouveaux biotopes ont été créés à Grandsivaz, Belfaux, Grolley, Corpataux-Magnedens, Prez-vers-Noréaz, Val-de-Charmey, Rechthalten, Bösingen.

Société à 4000 watts

L'objectif global posé par le Conseil d'Etat est d'économiser, à l'horizon 2030, 1000 GWh/an de chaleur et 550 GWh/an d'électricité et atteindre ainsi la « société à 4000 Watts ». Pour ce faire, une stratégie énergétique a été élaborée, misant en particulier sur le développement des énergies renouvelables indigènes et la réduction des besoins énergétiques.

Différents projets et mesures ont été menés afin d'avancer dans ce sens et atteindre les objectifs fixés, dont notamment :

- > la rénovation du parc immobilier fribourgeois : après le lancement du Programme Bâtiments en 2017, une large campagne d'information et de communication pour la promotion des mesures d'encouragement, axée dans un premier temps sur l'enveloppe du bâtiment et dans un deuxième temps sur celui du chauffage est faite. En outre, des réflexions sont menées afin d'organiser un pôle de compétences dans le domaine de la rénovation, notamment pour les propriétaires désireux d'entreprendre des travaux pour améliorer les qualités techniques de leurs bâtiments en matière de consommation d'énergie ;
- > des changements dans la loi sur l'énergie LEn ont été prévus afin de répondre aux dernières exigences de la Confédération en la matière, au Modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC 2014) et à plusieurs motions parlementaires. Les textes sont en consultation jusqu'au 31 janvier 2019 ;
- > énergie-FR organise des formations et des activités pour renforcer la formation des professionnels et la sensibilisation des particuliers. Un mémento a également été publié à l'intention des communes fribourgeoises, lesquelles ont pratiquement toutes suivi une formation sur le contrôle des chantiers. Un concept d'information pour les propriétaires de bâtiments est également proposé, en collaboration avec les communes. Des cours ont été prévus, entre autres pour les experts CECB® et une formation Passerelle accélérée vers le CFC « Techniques du bâtiment 2018 » a été mise sur pied d'août 2018 à juillet 2020 ;
- > le programme d'économie d'énergie auprès des gros consommateurs d'énergie du canton est suivi, avec en projet de l'étendre aux PME ;
- > le nouveau Plan sectoriel de l'énergie (PSE) qui accompagne le Plan directeur cantonal : la partie « énergie » du plan directeur cantonal intègre les réseaux d'énergie, l'énergie hydraulique, la géothermie, l'énergie éolienne, le solaire, le bois et autres biomasses. Ces différents domaines, qui représentent ensemble un très fort potentiel de développement, doivent encore être analysés, en tenant compte des travaux déjà réalisés jusqu'à ce jour. Un certain nombre d'études ont été menées pour l'ensemble des domaines précités mais il demeure encore la nécessité de poursuivre dans cette voie, par exemple pour ce qui concerne la géothermie profonde.

Pour sa part, l'Etat a concrétisé son rôle d'exemplarité dans le domaine de l'énergie notamment par le respect des exigences du label Minergie-P lors de travaux de construction ou de rénovation de bâtiments, l'assainissement d'installations utilisant des énergies fossiles par des énergie renouvelables et l'acquisition de courant labellisé

Naturemade Star pour sa propre consommation. Il a démarré un programme d'équipement des toitures de ses propres bâtiments avec des installations solaires photovoltaïques. Il s'est aussi assuré du bon respect de ce principe auprès des communes ayant également pour tâche la réalisation d'une planification énergétique dans le cadre des planifications directrices communales, et l'assainissement de l'éclairage public.

3.6.5 Garantir la sécurité

Plusieurs grands projets ont été menés de front en 2018 afin d'accroître la sécurité de la population fribourgeoise dans tous les domaines. Un concept de gestion des menaces a été élaboré, afin de permettre à la Police cantonale, en collaboration avec un réseau de partenaires interdisciplinaires, d'identifier, analyser et désamorcer les situations de risque de passage à l'acte violent. Dans le domaine de la lutte contre le feu et les éléments naturels, la révision totale des dispositions légales amènera une réorganisation des sapeurs-pompiers sur le territoire cantonal en fonction d'une cartographie des risques, amenant davantage d'efficacité et d'efficience tout en maintenant le système actuel de milice. La révision de la loi sur la protection de la population a également été lancée en 2018, avec là aussi pour objectif une réorganisation territoriale visant une plus grande efficacité et une meilleure coordination entre tous les acteurs de la sécurité. Tous ces projets feront l'objet d'une consultation durant l'année 2019.

3.6.6 Réorganiser le pouvoir judiciaire

Le Conseil d'Etat a institué en mai une organisation de projet, composée d'un comité de pilotage et d'un comité de projet, destinée à procéder à une analyse approfondie du Pouvoir judiciaire (PJ). L'objectif est de rationaliser l'organisation et le fonctionnement du PJ et d'en maximiser l'efficience. Un mandataire externe a également été désigné, dont l'analyse se focalise, dans un premier temps, sur une sélection d'instances : le Tribunal cantonal, le Ministère public, les tribunaux d'arrondissement et la cellule judiciaire itinérante. Les résultats de cette analyse sont attendus courant 2019.

3.6.7 Projets législatifs de l'ambition n° 3 « Améliorer la qualité de vie »

Objet	Etat fin 2018
Loi d'adhésion à la convention intercantonale sur la formation post-grade des médecins (nouvelle)	Avant-projet définitif en préparation
Loi sur la personne en situation de handicap (nouvelle)	Loi du 12.10.2017
Loi sur les institutions spécialisées et les familles d'accueil professionnelles (nouvelle)	Loi du 16.11.2017
Loi sur les pensions alimentaires (nouvelle)	Etudes préalables en cours
Loi sur les prestations complémentaires pour familles économiquement modestes (nouvelle)	Avant-projet en cours d'élaboration
Loi sur la protection des biens culturels (révision partielle)	Travaux pas encore commencés
Loi sur l'assurance immobilière, la prévention et les secours en matière de feu et d'éléments naturels (révision partielle)	Avant-projet en cours d'élaboration
Loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles (révision partielle)	Loi du 12.09.2018
Loi sur l'aide sociale (révision totale)	Avant-projet en cours d'élaboration
Loi sur la protection de la population (révision totale)	Etudes préalables en cours
Loi sur le droit de cité fribourgeois (révision totale)	Loi du 14.12.2017

4 Vie du Conseil d'Etat

4.1 Séances

Présidé en 2018 par Georges Godel (vice-présidence : Jean-Pierre Siggen), le Conseil d'Etat a tenu 42 séances (52 en 2017), dont une par voie de circulation et trois consacrées à l'examen du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2019.

L'année 2018 a vu le départ de Mme Marie Garnier (Les Verts) qui a démissionné de sa fonction pour le 30 avril et l'arrivée de M. Didier Castella (PLR) qui lui a succédé le 22 mai, jour de son assermentation par le Grand Conseil.

Une séance gouvernementale s'est tenue en la Maison de Watteville, à l'invitation du président de la Confédération, le Fribourgeois Alain Berset. Le Conseil d'Etat a également siégé hors les murs, dans le district de la Sarine, et a rencontré à cette occasion le comité de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg.

Le Conseil d'Etat a adopté 1089 arrêtés (1380 arrêtés en 2017), 59 nouveaux règlements et ordonnances et 22 révisions partielles de règlements ou ordonnances existants (2017 : 52 et 37). Il a transmis 16 projets de loi (2017 : 15), 25 projets de décret (2017 : 20) et 22 rapports (2017 : 21) au Grand Conseil.

4.2 Rencontres de travail

La traditionnelle séance de travail avec le Conseil communal de la Ville de Fribourg a notamment permis de faire le point sur l'avancement des travaux du réaménagement du quartier du Bourg, le terrain de la Poya, la création d'une zone touristique et la problématique du parking.

La séance avec le comité de l'Association des communes fribourgeoises a été l'occasion d'une discussion axée sur le projet fiscal 17, le plan directeur cantonal, la digitalisation. Le point de situation sur l'arrêt du TF 2C_206/2016 du 7 décembre 2017 relatif à la participation des parents aux frais scolaires a été examiné.

La séance avec la Conférence des préfets, cette année dans le district de la Veveyse, a été l'occasion de traiter de nombreux thèmes actuels communs, telles la réforme des tâches des préfets et des régions et la vision d'avenir des Préfectures, la délégation, aux préfets, des compétences en matière de ressources humaines et les projets d'agglomérations.

Comme chaque année, le Gouvernement a invité les cadres supérieurs de l'administration cantonale à une séance d'information et d'échanges, qui s'est tenue à Marly, au cours de laquelle a été abordé le thème de la digitalisation à l'Etat de Fribourg.

C'est dans le district de la Glâne que le Conseil d'Etat a organisé sa visite annuelle à des entreprises fribourgeoises, montrant ainsi sa préoccupation constante en matière de développement économique et industriel du canton.

Lors de sa rencontre avec la direction de la RTSR, il a abordé les défis actuels de la RTS ainsi que l'état de la situation occasionné avec l'initiative « No Billag ». Sa rencontre avec une délégation de la Banque cantonale de Fribourg a porté sur la gouvernance et la marche des affaires.

4.3 Visites et réceptions

Comme à son habitude, le Gouvernement a présenté, en début d'année, ses vœux de l'An aux représentants et représentantes des pouvoirs législatif et judiciaire, ainsi qu'à ceux et celles des Eglises. Le Conseil d'Etat a participé aux cérémonies et manifestations traditionnelles, profanes ou religieuses qui émaillent chaque année son activité. Il a répondu à de nombreuses invitations émanant d'institutions fribourgeoises et suisses. Il a été reçu par le Gouvernement du canton des Grisons et a reçu, pour sa part, celui d'Obwald.

Le Gouvernement a pris part aux manifestations organisées dans le cadre de la 32^e édition du Festival International de Films de Fribourg et de la 44^e édition des Rencontres de folklore internationales de Fribourg. Il a participé aux inaugurations officielles de la Cantonale (Foire de Fribourg), du Comptoir Gruérien et de la Foire de la Glâne ainsi

qu'à la journée officielle de la 19^e édition du Salon suisse des Goûts et Terroirs. Il a organisé des opérations de relations publiques en marge des matchs à domicile du HC Fribourg-Gottéron lors du Championnat 2017-2018 de la LNA de hockey sur glace, ainsi que lors de l'Avenches Opéra en Fête et de la 6^e Bénichon du Pays de Fribourg à Estavayer-le-Lac.

Il a aussi participé au 101^e Printemps de la Chambre de commerce et d'industrie de Fribourg, au 71^e Festival del film Locarno ainsi qu'à l'Assemblée générale et au 7^e Forum de la Région capitale suisse.

Dans le cadre du Bicentenaire de Nova Friburgo, le Gouvernement était représenté au voyage commémoratif et a reçu, à l'occasion de la Fête nationale du 1^{er} août, Renato Bravo, préfet de Nova Friburgo. Une délégation gouvernementale a également participé au déplacement en Inde de la Musique de Landwehr.

Le Conseil d'Etat a rencontré, pour une journée de détente, les anciens membres du Gouvernement et l'ancien vice-chancelier d'Etat et leurs conjoints. Il a également eu l'occasion de partager un moment convivial, dans le cadre d'un match aux cartes, avec l'Evêché du diocèse.

Il a reçu le Commandant de la Garde Suisse Pontificale. Dans le cadre de visites de courtoisie, il a rencontré l'Ambassadrice de France en Suisse, accompagnée du Consul général de France à Genève, ainsi que le Chef de la Délégation de l'Union européenne pour la Suisse et la Principauté du Liechtenstein et l'Ambassadeur de Géorgie en Suisse. Le Président du Gouvernement, accompagné de la Chancelière d'Etat, a aussi reçu l'ambassadeur de Mongolie en Suisse et celui de l'Inde en Suisse.

Le Conseil d'Etat a également rencontré le Pape François lors de sa venue à Genève. Martin Vetterli, président de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne ainsi que le Conseil d'administration et les Directions de Liebherr International AG et Liebherr Machines Bulle SA ont été aussi reçus par le Gouvernement.

Les membres du Conseil d'Etat ont pris officiellement congé de Markus Hayoz, chef du personnel et d'organisation de l'Etat de Fribourg de 1988 à 2018.

Une sérénade de la Musique de la Landwehr a marqué officiellement l'entrée en fonction de Didier Castella, nouveau membre du Conseil d'Etat élu ensuite de la démission de Marie Garnier.

A l'occasion de son excursion organisée dans le canton du président de la Confédération, des rencontres avec le Conseil fédéral, auxquelles a été associée la population, ont été organisées à Charmey et à Fribourg. En outre, toujours dans le cadre de cette présidence fribourgeoise, le Conseil d'Etat a également été associé à la visite d'Etat du Président de la République Fédérale d'Allemagne ainsi qu'à l'excursion culturelle du corps diplomatique accrédité en Suisse.

Il a aussi été convié à une rencontre avec le Groupe démocrate-chrétien des Chambres fédérales, en excursion dans le canton du président de l'Assemblée fédérale (Dominique de Buman). Ce dernier a également reçu le Gouvernement fribourgeois au Palais fédéral.

Il a eu l'honneur d'accueillir les Clubs de basket BCF Elfic Fribourg et Fribourg Olympic Basket à l'occasion de leurs triplés réussis lors de la saison 2017-2018.

Fribourg a été l'hôte d'honneur de la 115^e édition du Marché-Concours national de chevaux de Saignelégier. Cette présence, organisée en collaboration avec l'Association « Fribourgissima Image Fribourg Freiburg » (promotion de l'image du canton de Fribourg) et les milieux chevalins fribourgeois, a permis au Conseil d'Etat de présenter notre canton à travers sa population, sa jeunesse, sa diversité culturelle, ses paysages et ses lieux, son savoir-faire ainsi que ses produits. Le monde du cheval, en particulier le travail des syndicats fribourgeois d'élevage du Franche-Montagne, a surtout été mis en valeur, en liant traditions, dynamisme et modernité. Durant ce Marché-Concours, la présentation de Fribourg et sa forte présence, que ce soit au cortège, au spectacle, au quadrille, aux courses et concours, à l'allée marchande ou encore à la soirée de gala, ont marqué les esprits.

4.4 Centenaires

Le Conseil d'Etat a rendu hommage à 22 Fribourgeois et Fribourgeoises à l'occasion de leur entrée effective dans leur 100^e année.

5 Relations extérieures

La responsabilité politique de la coordination des relations extérieures relève ad personam d'un membre du Conseil d'Etat, soit du directeur de l'économie et de l'emploi. Concrètement, il représente le Conseil d'Etat à l'assemblée plénière de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) et à la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO). La Chancelière d'Etat siège depuis janvier 2016 au comité et au Conseil de la Fondation ch. Les lignes de force de l'intervention du Conseil d'Etat dans le domaine des relations extérieures peuvent être résumées ainsi :

- > Fribourg joue un rôle primordial de canton-pont entre la Suisse occidentale et le reste de la Suisse ;
- > Fribourg participe activement à la CdC et aux conférences nationales pour contribuer à un fédéralisme vivant et équitable ;
- > Fribourg se positionne comme un canton fort dans une Suisse occidentale forte ;
- > Fribourg contribue fortement à l'existence et à la vitalité de la Région capitale suisse, quatrième métropole en Suisse, et s'engage dans des projets concrets, en collaboration avec les autres cantons-partenaires ;
- > Fribourg continue à approfondir ses liens bilatéraux avec les cantons voisins, mais aussi avec d'autres régions intéressées ;
- > Fribourg s'applique à mettre davantage en exergue ses compétences et valeurs au niveau national et international.

5.1 Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)

En 2018, la Conférence des gouvernements cantonaux a tenu quatre assemblées plénières. Plusieurs dossiers ont marqué les travaux de la CdC en politique intérieure, dont : le projet pour modifier l'imposition des entreprises (RFFA) ; la révision du système de péréquation financière intercantonale ; le désenchevêtrement des tâches entre la Confédération et les cantons ; la cyberadministration.

Les cantons ont suivi de très près le traitement par les Chambres de la réforme fiscale. Ils ont salué le compromis qui prévoit un financement additionnel de l'AVS, car seul un projet équilibré en matière de compensations sociales est en mesure de convaincre la population. La réforme de la péréquation financière a suscité des discussions nourries au sein des cantons. Au final, seule une minorité s'est opposée au compromis trouvé avec le Conseil fédéral, afin d'atténuer – en vain – l'impact de la réforme sur les finances des cantons à faible potentiel de ressources. Les réflexions portant sur une prochaine étape du désenchevêtrement des tâches ont été lancées et continueront en 2019. Différentes visions s'affrontent, notamment sur la nécessité de procéder au préalable à un bilan des grands flux financiers hors-RPT.

Enfin, la CdC et les conférences des directeurs cantonaux concernés ont débuté la phase II de l'« Agenda Intégration Suisse » en partenariat avec la Confédération. Les cantons adhèrent aux objectifs d'efficacité proposés et sont prêts à mettre en œuvre le processus d'intégration des personnes réfugiées reconnues et des personnes admises provisoirement.

D'autres dossiers d'envergure de politique intérieure ont fait l'objet d'une attention particulière en 2018, à l'instar de l'Agenda 2030 pour le développement durable et des initiatives populaires « pour l'autodétermination » et « stopper le mitage du territoire ».

En politique européenne, la CdC a suivi de près les premières expériences faites par les cantons suite à l'entrée en vigueur de l'art. 121a. cst. et l'obligation de communiquer les postes vacants. Les résultats sont pour l'heure très mitigés. Les cantons ont également examiné avec une grande attention les négociations menées par le Conseil fédéral et les partenaires sociaux autour de l'accord cadre institutionnel avec l'Union européenne. Une inquiétude certaine s'est fait sentir quant à l'avenir de la voie bilatérale et ses conséquences en particulier pour l'économie. D'autres aspects sont observés de près, comme l'impact de cet accord sur les aides d'Etat. La procédure de consultation inédite lancée dans la foulée par le Conseil fédéral n'a pas fait l'unanimité. Plusieurs cantons ont dit attendre davantage de leadership de la part du gouvernement fédéral sur ce dossier clé.

5.2 Fondation ch

La Fondation ch a été créée par les 26 cantons qui sont tous représentés au sein du Conseil de fondation. La Fondation ch joue un rôle de coordination entre ses membres, promeut le fédéralisme et veille au maintien de la diversité des langues et des cultures en Suisse. Elle gère également le secrétariat de la CdC ainsi que la Maison des cantons à Berne, qui héberge les secrétariats de plusieurs conférences intercantonales. La Chancelière d'Etat représente le canton au Conseil de fondation. Elle siège également au comité directeur qui se réunit deux fois par année.

Le développement de l'entité Fondation ch a largement occupé son comité en 2018. Le secrétariat a été réorganisé et un nouveau responsable nommé. L'acte de fondation a été adapté en conséquence. Parallèlement, le programme de travail 2018-2020 voit apparaître de nouveaux projets, dont la mise sur pied d'un séminaire de réflexion sur le fédéralisme et le lancement d'une stratégie de réflexion, à usage des cantons, sur la concentration du monde des médias et ses conséquences pour la fédéralisme et la démocratie suisse en général. Différentes mesures concrètes sont également à l'étude afin de concrétiser la promotion de la politique fédérale par les jeunes. Enfin, la Fondation ch a adopté un document de stratégie pour redéfinir sa communication.

5.3 Conférences des directeurs cantonaux

Le Conseil d'Etat est engagé dans les structures, mais aussi dans les actions de coopération intercantionale. A titre d'exemple, les membres du Conseil d'Etat sont présents dans l'ensemble des conférences nationales des directeurs cantonaux. La Directrice de la santé et des affaires sociales tient la vice-présidence de la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS). Le Conseil d'Etat est également fortement engagé au sein des conférences régionales, particulièrement de la Suisse occidentale. Le Directeur des finances assume la présidence de la Conférence latine des directeurs cantonaux des finances (CLDF) et de la Conférence romande de la loterie et des jeux (CRLJ). Chaque Direction informe dans son rapport respectif sur les activités intercantionales en cours dans ses domaines de compétence.

Actuellement, douze conventions intercantionales, essentiellement d'envergure nationale, sont en cours d'élaboration et de négociation au sein des conférences des directeurs ou en cours de ratification auprès des parlements cantonaux.

Conventions intercantionales en cours d'élaboration, de négociation ou de ratification (état au 31 décembre 2018)

	Conventions (titre provisoire)	Date probable d'entrée en vigueur	Cantons concernés	Direction compétente	Conférence des directeurs cantonaux concernés	Etat au 31.12.18
1	Accord intercantonal universitaire (révision totale)	Inconnue	Tous les cantons	DICS	CDIP	Consultation du 1.8.2017 au 31.1.2018
2	Modification du Concordat du 24 mars 2005 sur l'exécution de la détention pénale des personnes mineures des cantons romands (et partiellement du Tessin)	01.04.2018	FR, GE, NE, JU, VD, VS, TI	DSJ	CLDJP	Adhésion de FR : 14.10.2015
3	9 ^e Convention relative à la Loterie Romande (C-LoRo) du 18 novembre 2005	01.01.2021	Cantons romands	DSJ/DFIN	-	En cours de négociation
4	Convention intercantionale sur la surveillance, l'autorisation et la répartition du bénéfice des loteries CILP	01.01.2021	Cantons romands	DSJ/DFIN	-	En cours de négociation

	Conventions (titre provisoire)	Date probable d'entrée en vigueur	Cantons concernés	Direction compétente	Conférence des directeurs cantonaux concernés	Etat au 31.12.18
5	Fusion intercantonale Morat (FR) – Clavaleyres (BE) – Concordat sur la modification territoriale	01.01.2021	FR, BE	DIAF	-	Consultation du 30.10.2018 au 30.11.2018. Loi d'adhésion et message en cours de préparation
6	Convention intercantonale sur les contributions des cantons aux hôpitaux relative au financement de la formation médicale postgrade et sur la compensation des charges (CFFP)	01.01.2020	Tous les cantons	DSAS	CDS	Loi d'adhésion et message en cours de préparation
7	Révision de l'Accord intercantonal sur les marchés publics	Inconnue	Tous les cantons	DAEC	DTAP	Réponse par le CE à la consultation sur la révision : 23.12.2014
8	Convention intercantonale CARA sur le dossier électronique du patient	2021	FR-VD-GE-VS-JU	DSAS	--	En cours d'élaboration
9	Convention intercantonale sur la collaboration des forces sanitaires en cas d'évènement extraordinaire	01.01.2020	Tous les cantons romands	DSAS	CLASS	En cours d'élaboration
10	Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS) - Modification	01.01.2020	Tous	DSAS	CDAS	Loi d'adhésion et message en cours de préparation
11	Convention sur le service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier des cantons de Fribourg, de Vaud et de la République et canton de Genève (Convention SIERA)	01.01.2019	GE, VD, FR	DAEC	-	Loi du 8.11.18 sur l'adhésion du canton de Fribourg à la convention intercantonale sur le Service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier SIERA
12	Convention intercantonale sur la haute école spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO)	-	BE, FR, GE, JU, NE, VS, VD	DEE	-	Texte final accepté par les Comités stratégiques le 26.05.11. Elle entre en vigueur après son adoption par l'ensemble des cantons partenaires à la date fixée par le Comité gouvernemental.

5.4 Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)

Le comité de la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) s'est réuni à quatre occasions en 2018. La présidence a été assumée par le canton du Valais.

Au travers de prises de position à l'attention de membres du Parlement fédéral ou du Conseil fédéral, les membres de la CGSO ont œuvré pour faire valoir leurs intérêts et influencer les débats et les décisions dans des dossiers d'importance particulière pour la région.

Ainsi la CGSO s'est prononcée en 2018 sur les dossiers suivants : il a soutenu le Projet fiscal 17 et ses évolutions, en concertation avec la Conférence latine des directeurs des finances ; il s'est engagé en faveur de la loi sur les jeux d'argent, et contre la réglementation sur la transparence en matière de lobbyisme au Parlement fédéral. La conférence s'est encore mobilisée contre la motion Baumann déposée aux Chambres, demandant d'étendre le champ d'application des CCT nationales sur le droit cantonal, ainsi que pour une meilleure représentation des communautés linguistiques dans les commandes passées par l'OFCL.

La CGSO s'inquiète de l'évolution de la presse, en particulier en Suisse occidentale. Le thème s'est imposé parmi ses priorités. Son comité a notamment participé à la procédure de consultation sur la LME (loi sur les médias électroniques). Il a adopté une prise de position publique contre l'initiative « no Billag » ; il s'est mobilisé contre le déplacement du siège de la radio SRF de Berne à Zurich ; il a reçu une délégation de la direction de l'ATS, ainsi que la direction de la SSR in corpore, qu'il a en outre décidé de rencontrer une fois par année.

Enfin, le dossier européen a beaucoup occupé le comité de la CGSO, qui s'inquiète du dossier des aides d'Etat, fondamental pour les cantons.

5.5 Rencontres gouvernementales bilatérales

La collaboration intergouvernementale au niveau bilatéral a été marquée par quatre rencontres de travail avec les Gouvernements des cantons de Berne (6 mars), du Jura (26-27 juin), du Valais (28-29 août) et de Neuchâtel (30 novembre).

Ces rencontres s'inscrivent dans la volonté du Conseil d'Etat du canton de Fribourg de rencontrer au moins une fois par législature ses collègues de chaque canton de la Suisse occidentale. De nombreux sujets ont été traités dans le cadre de la séance de travail, comme le projet fiscal 17, le développement de l'Agroscope, la fusion de Clavaleyres avec Morat ou encore les défis liés à l'installation d'aires de transit pour les gens du voyage, le plan climat 2020, la cyberadministration, la péréquation financière, le développement des infrastructures ferroviaires (PRODES), la politique de la santé. Les gouvernements ont pu partager leurs expériences et leurs points de vue respectifs dans ces domaines et établir des stratégies pour unir leurs forces sur un certain nombre de dossiers clés.

5.6 Relations avec la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales et avec les autorités fédérales

Les quatre rencontres organisées au cours de l'année 2018 entre le Conseil d'Etat et la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales ont permis d'examiner avec attention des dossiers prioritaires pour le canton sur la scène fédérale, notamment la réforme de l'imposition des entreprises, la péréquation financière, le dossier Agroscope, la loi sur les prestations complémentaires, le vote électronique, la loi sur les marchés publics, le projet de JO à Sion en 2026, les aides financières à l'accueil extrafamilial, la loi sur le CO2 ou encore la révision de la loi sur les télécommunications.

5.7 Consultations fédérales

Le Conseil d'Etat a répondu à plus de 115 procédures de consultation émanant du Parlement et du Conseil fédéral, des départements et offices fédéraux, de la Conférence des gouvernements cantonaux ou de conférences nationales des directeurs cantonaux. Une liste complète des consultations auxquelles le canton a participé en 2018 figure dans le tiré à part sur les relations extérieures du canton et sur le site internet de l'Etat à l'adresse :

<https://www.fr.ch/re/institutions-et-droits-politiques/gouvernement-et-administration/archives-2018>.

6 Conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2018

(Art. 198, al. 3 de la loi du 6 septembre 2006 sur le Grand Conseil)

Au cours de l'année 2018, le Grand Conseil s'est déterminé sur 18 projets de lois et 23 projets de décrets. Quelque 49 % des dispositions discutées et admises, soit 13 lois et 7 décrets, n'ont pas ou quasiment pas d'incidences sous l'angle financier.

S'agissant des autres projets de lois ou décrets, leurs incidences financières et en personnel peuvent être synthétisées de la manière suivante, non sans qu'aient été formulées au préalable les réserves d'usage liées aux difficultés de procéder à des additions de conséquences financières tantôt uniques tantôt répétitives, touchant aussi bien le compte de résultats que le compte des investissements.

6.1 Concernant le compte des investissements

Au cours de l'année écoulée, le Grand Conseil a adopté 12 décrets concernant des crédits d'engagement et un crédit cadre, représentant au total un volume d'investissements ou de subventionnement d'investissements de 178 813 160 francs. Les quatre principaux objets concernent : le crédit d'engagement pour l'agrandissement et la restructuration de la Bibliothèque cantonale et universitaire (60 000 000 francs), pour l'acquisition et le réaménagement de l'immeuble « ex-Swisscom » à la route des Arsenaux 41 (33 000 000 francs), pour l'assainissement et la transformation de l'Hôtel cantonal à Fribourg (19 020 000 francs) ainsi qu'un crédit d'engagement destiné à cofinancer avec le canton de Vaud la construction de l'extension et l'adaptation du Gymnase intercantonal de la Broye (14 500 000 francs). A cela s'ajoute le décret en lien avec la mise en œuvre de la réforme fiscale qui prévoit des contributions financières transitoires de 67 200 000 francs en faveur des communes et des paroisses pour la période 2020-2026, le décret concernant l'aide financière de 25 000 000 francs pour la construction du smart living building (SLB), ainsi que le décret relatif à la participation de l'Etat de 20 000 000 francs à la transformation et à l'agrandissement de la Patinoire Saint-Léonard.

6.2 Concernant le compte de résultats

Les répercussions des cinq lois et d'un décret ayant un impact significatif sur le compte de résultats peuvent être résumées de la sorte pour ce qui concerne les charges et revenus répétitifs :

- > un accroissement des dépenses nettes de personnel de près de 16,4 millions de francs en relation avec l'augmentation de l'effectif du personnel de l'Etat dans le cadre du budget 2019 (un peu plus de 157 postes supplémentaires) ;
- > la loi sur la mise en œuvre de la réforme fiscale a pour conséquence des pertes nettes annuelles estimées à 40,8 millions de francs pour la période 2020-2030 et à 119,6 millions de francs à partir de 2031. L'impact du décret relatif aux contributions financières transitoires de l'Etat en faveur des communes est compris dans ces estimations. ;
- > la loi sur la promotion économique impliquera l'affectation progressive de montants à la provision pour les cautionnements de la Promotion économique afin qu'elle atteigne jusqu'à 20 millions de francs ;
- > la loi sur les finances communales nécessitera la création d'une nouvelle application informatique dont le coût est estimé à un montant supérieur à 0,6 million de francs ;
- > diverses autres dispositions légales nouvelles sont à l'origine de charges additionnelles de quelque 0,1 million de francs, mais également d'une perte de recettes pour environ 0,2 million de francs.

En 2018, les trois modifications apportées par le Grand Conseil à des projets du Conseil d'Etat ont accentué les répercussions financières prévues. Le Grand Conseil a en effet décidé d'accorder une compensation additionnelle annuelle pour 2020 et 2021 de 7 860 000 francs aux communes constituant des « cas de rigueur », en lien avec la mise en œuvre de la réforme fiscale. Dans ce sens, le Grand Conseil a décidé d'augmenter la contribution financière de base de l'Etat à 75 220 000 francs en faveur des communes pour la période 2020-2026 dans le décret relatif aux contributions financières transitoires de l'Etat en faveur des communes et des paroisses. L'incidence financière de ce projet est de 82 920 000 francs, à savoir 15 720 000 francs supplémentaires par rapport à l'incidence financière initialement prévue. Le Grand Conseil a également accordé 145 000 francs supplémentaires pour le réaménagement de la route cantonal « En Bataille » à Broc (étude pour la prolongation de la bande cyclable), ce qui porte le montant à 5 795 000 francs. Concernant l'assainissement et la transformation de l'Hôtel cantonal, le Grand Conseil s'est écarté du projet du Conseil d'Etat. En effet, un montant supplémentaire de maximum 100 000 francs a été ajouté pour améliorer l'équipement, l'accessibilité et la fonctionnalité de la salle du Grand Conseil. Ainsi, les dépenses pour l'Etat s'élèvent désormais à 19 120 000 francs.

6.3 Projets de lois et de décrets examinés durant l'année 2018 (avec indication des incidences financières et en personnel)

						Incidences des projets du Conseil d'Etat <i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>
Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
D	relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de l'agrandissement et de la restructuration de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg	2017-DICS-46	DICS	06.02.18		Dépenses : + 60 000 000 fr.
D	relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2017	2018-DFIN-1	DFIN	06.02.18	Aucune incidence financière.	
L	modifiant la loi sur l'agriculture	2017-DIAF-39	DIAF	07.02.18	La mise en œuvre des mesures sera financée dans les limites du budget du Service de l'agriculture. D'autre part, certaines mesures d'incitations (participation de l'Etat aux coûts de collaboration avec « beelong ») seront financées à travers les budgets du développement durable.	
D	relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour le réaménagement de la route cantonale « En Bataille », à Broc	2017-DAEC-159	DAEC	08.02.18		Dépenses : + 5 650 000 fr. GC : + 5 795 000 fr. (augmentation du crédit de 145 000 fr. pour l'étude de la prolongation de la bande cyclable.)
D	relatif aux naturalisations	2017-DIAF-48	DIAF	20.03.18	Aucune incidence financière.	

						Incidences des projets du Conseil d'Etat <i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>
Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
L	modifiant la loi sur la péréquation financière intercommunale	2017-DIAF-50	DIAF	21.03.18	Les modifications légales prévues n'auront pas d'impact sur le montant et le financement de l'instrument des besoins. Par contre, le coût de la mise à jour de l'application informatique relative aux finances communales est estimé à 50 000 fr. Aucune incidence en personnel.	
L	sur les finances communales (LFCo)	2014-DIAF-30	DIAF	22.03.18	Il sera nécessaire de créer une nouvelle application informatique intégrant les données financières des communes dont le coût est estimé à un montant supérieur à 600 000 fr. D'autre part, une diminution des émoluments administratifs relatifs aux autorisations de financement du SCom est attendue. Les ressources en personnel de l'Etat seront sollicitées pour la formation nécessaire aux autorités et au personnel des collectivités publiques locales.	
L	sur l'accueil de la commune municipale bernoise de Clavaleyres par le canton de Fribourg et sa fusion avec la commune de Morat (LFCla)	2017-DIAF-52	DIAF	23.03.18	La loi n'aura aucune incidence financière ou en personnel. Demeure toutefois réservée l'allocation éventuelle d'une aide financière d'environ 10 000 fr. pour la fusion de la commune municipale de Clavaleyres avec la commune de Morat.	
D	relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2017	2017-DFIN-77	DFIN	23.05.18	Aucune incidence financière.	

Incidences des projets du Conseil d'Etat <i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>						
Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	en personnel	financières	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
L modifiant la loi sur la promotion économique	2017-DEE-83	DEE	24.05.18		La création de l'instrument de cautionnement cantonal entraîne l'affectation progressive de montants à la provision pour les cautionnements de la Promotion économique, permettant à cette provision d'atteindre jusqu'à 20 000 000 fr. Aucune incidence en personnel.	
D relatif à l'octroi d'une aide financière en faveur de la construction du smart living building (SLB)	2017-DEE-36	DEE	19.06.18			Aide financière de l'Etat d'un montant de 25 000 000 fr.
D relatif aux naturalisations	2018-DIAF-3	DIAF	19.06.18		Aucune incidence financière.	
D relatif à la participation de l'Etat de Fribourg à la transformation et à l'agrandissement de la patinoire Saint-Léonard de Fribourg	2015-DICS-26	DICS	21.06.18			Dépenses : + 20 000 000 fr.
L modifiant la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (aménagement régional et obligation de construire)	2018-DAEC-56	DAEC	21.06.18		Aucune incidence financière ou en personnel.	
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour les travaux de réfection et de réaménagement du tronçon de la route cantonale entre Riederberg et Bösingen	2018-DAEC-54	DAEC	25.06.18			Dépenses : + 10 050 000 fr.
D relatif à l'ouverture d'un crédit d'engagement pour la contribution de l'Etat de Fribourg au réaménagement de la jonction autoroutière de Matran	2018-DAEC-61	DAEC	25.06.18			Dépenses : + 6 700 000 fr.
D relatif à l'octroi d'un crédit cadre en vue de la mise en place du dossier électronique du patient dans le canton de Fribourg au sens de la loi fédérale sur le dossier électronique du patient	2018-DSAS-19	DSAS	12.09.18			Dépenses : + 5 153 044 fr.
L modifiant la loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles	2014-DIAF-67	DIAF	12.09.18		Les coûts supplémentaires liés au projet sont limités. Ils pourront être répartis sur plusieurs années et resteront marginaux. Aucune incidence en personnel.	

Incidences des projets du Conseil d'Etat <i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>						
Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
D	relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de l'acquisition des bâtiments Boschung, à Granges-Paccot	2018-DAEC-83	DAEC	13.09.18		Dépenses : + 11 500 000 fr.
D	relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement destiné à cofinancer, avec le canton de Vaud pour une part égale, la construction de l'extension et l'adaptation du Gymnase intercantonal de la Broye, à Payerne	2018-DICS-20	DICS	14.09.18		Dépenses : + 14 500 000 fr.
D	relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la rénovation de l'ancien laboratoire cantonal pour la Faculté des sciences et de médecine de l'Université de Fribourg	2018-DICS-27	DICS	14.09.18		Dépenses : + 4 710 740 fr.
D	relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de l'assainissement et de la transformation de l'Hôtel cantonal, à Fribourg	2018-DAEC-119	DAEC	09.10.18		Dépenses : + 19 020 000 fr. GC : + 19 120 000 fr. (crédit d'étude additionnel d'un montant maximum de 100 000 fr. pour améliorer l'équipement, l'accessibilité et la fonctionnalité de la salle du Grand Conseil.)
D	portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (Exclusion de l'huile de palme et de ses dérivés des discussions de libre-échange entre la Suisse et la Malaisie)	2018-DIAF-7	DIAF	09.10.18	Aucune incidence financière.	
D	relatif aux naturalisations	2018-DIAF-10	DIAF	09.10.18	Aucune incidence financière.	
L	portant dénonciation de l'accord (respectivement concordat) intercantonal de la coopération assistée par ordinateur des cantons lors de l'élucidation des délits de violence (concordat ViCLAS)	2018-DSJ-93	DSJ	09.10.18	La sortie du canton de Fribourg implique une économie de 34 152 fr., correspondant à la participation de Fribourg selon la clé de répartition, et une perte de recettes de 191 250 fr., correspondant au montant perçu de la part des autres cantons pour les tâches de service extérieur fourni par le canton de Fribourg.	
L	modifiant la loi sur l'exercice du commerce (ouverture des commerces le samedi)	2018-DSJ-116	DSJ	09.10.18	Aucune incidence financière ou en personnel.	

						Incidences des projets du Conseil d'Etat <i>GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil</i>
Projet de loi/de décret		N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>
					en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
D	relatif au projet de budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2019	2017-DFIN-97	DFIN	07.11.18	+ 157.39 EPT (nouveaux postes et postes supplémentaires).	Nouveaux postes et postes supplémentaires : Charge brute : + 18 745 760 fr. Charge nette : + 16 370 080 fr.
L	modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs et la loi sur l'impôt sur les successions et les donations	2018-DFIN-18	DFIN	07.11.18		La révision n'aura pas ou peu d'incidences financières.
L	fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2019	2018-DFIN-48	DFIN	07.11.18		Aucune incidence financière, les coefficients étant maintenus à un taux de 100% pour 2019.
L	modifiant la loi sur la gestion des déchets (lutte contre les déchets sauvages)	2018-DAEC-62	DAEC	08.11.18		Les éventuelles incidences financières et en personnel devraient pouvoir être prises en charge par les budgets ordinaires.
L	portant adhésion à la Convention intercantonale sur le Service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier (Convention SIERA)	2018-DAEC-140	DAEC	08.11.18		Tous les frais encourus par l'Etat de Fribourg pour les services rendus au SIERA seront entièrement refacturés à ce dernier selon les contrats de prestations signés. Les véhicules et engins de l'Etat de Fribourg seront transférés au SIERA. Ce transfert s'opère pour partie par un apport en nature – à titre de capitalisation initiale du SIERA, et pour partie en échange d'une redevance annuelle minimale de 10% de la valeur vénale du solde pendant 10 ans.
D	relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'équipement des forêts domaniales et d'autres biens	2018-DIAF-18	DIAF	09.11.18		Dépenses : + 3 428 000 fr.
L	modifiant la loi sur les institutions spécialisées et les familles d'accueil professionnelles	2018-DSAS-69	DSAS	09.11.18		Aucune incidence financière ou en personnel.
L	modifiant l'organisation des établissements hospitaliers publics	2018-DSAS-71	DSAS	09.11.18		Aucune incidence financière ou en personnel.
L	sur l'enseignement secondaire supérieur (LESS)	2017-DICS-6	DICS	11.12.18		Aucune incidence financière ou en personnel.

						Incidences des projets du Conseil d'Etat GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil
Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	<u>en personnel</u>	<u>financières</u>	
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
D	relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour le financement du soutien aux entreprises en création pour la période 2019-2022	2018-DEE-32	DEE	12.12.18		Dépenses : + 5 101 376 fr.
D	relatif aux contributions financières transitoires de l'Etat en faveur des communes et des paroisses	2018-DFIN-67	DFIN	13.12.18		Dépenses : + 67 200 000 fr. (Contribution financière de base de l'Etat pour la période 2020-2026 de 59 500 000 fr. pour les communes et 7 700 000 fr. pour les paroisses.) GC : + 82 920 000 fr. (Contribution financière de base de l'Etat pour la période 2020-2026 de 75 220 000 fr. pour les communes et 7 700 000 fr. pour les paroisses.)
L	sur la mise en œuvre de la réforme fiscale	2017-DFIN-79	DFIN	13.12.18	Au-delà d'un besoin de formation complémentaire lié à la mise en œuvre de la déduction des frais de R&D et de la patent box, le projet n'a pas d'incidence en personnel.	Le projet induit une baisse des recettes fiscales, une diminution des montants reçus au titre de la prééquation financière fédérale, l'octroi de compensations aux communes et aux paroisses, une augmentation des subventions pour les réductions de primes d'assurance-maladie et une augmentation des allocations familiales. Au total et après déduction des compensations accordées par la Confédération, les pertes nettes annuelles pour l'Etat ont été estimées dans le message à 40 800 000 fr. pour la période 2020-2030 et à 119 600 000 fr à partir de 2031. GC : pour 2020 et 2021, compensation additionnelle annuelle de 7 860 000 fr. accordée aux communes constituant des « cas de rigueur ».

Incidences des projets du Conseil d'Etat					
GC : en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil					
Projet de loi/de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le GC	en personnel	financières
				en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de résultats en francs
L modifiant la loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité	2018-DSAS-78	DSAS	13.12.18		globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
D relativ à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de l'acquisition et du réaménagement de l'immeuble « ex-Swisscom », route des Arsenaux 41, à Fribourg	2018-DAEC-67	DAEC	14.12.18		Dépenses : + 33 000 000 fr.
D relativ aux naturalisations	2018-DIAF-20	DIAF	14.12.18		Aucune incidence financière.

7 Etat du personnel

Pouvoirs – Directions Centres de charges	Comptes 2018 EPT	Comptes 2017 EPT	Ecart EPT
Pouvoirs et Directions	8505,26	8403,65	101,61
Pouvoir législatif	7,00	6,80	0,20
Pouvoir judiciaire	327,12	321,86	5,26
Pouvoir exécutif	6,91	7,00	-0,09
Chancellerie d'Etat	46,55	44,48	2,07
Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport	4783,60	4732,02	51,58
Direction de la sécurité et de la justice	967,31	954,65	12,66
Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts	450,04	448,89	1,15
Direction de l'économie et de l'emploi	898,00	879,88	18,12
Direction de la santé et des affaires sociales	161,44	157,51	3,93
Direction des finances	448,16	447,78	0,38
Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions	409,13	402,78	6,35
Secteurs	8505,26	8403,65	101,61
Administration centrale	2936,95	2900,59	36,36
Secteur de l'enseignement	5230,01	5165,05	64,96
Secteur hospitalier	17,41	17,45	-0,04
Secteurs spéciaux et établissements d'Etat	320,89	320,56	0,33

8 Instruments parlementaires

Les informations détaillées et l'état de traitement de chaque instrument parlementaire peuvent être consultés sur le site du Grand Conseil (<http://www.parlinfo.fr.ch/fr/politbusiness/>).

Motions, postulats, mandats et motions populaires

	Transmis au Conseil d'Etat durant l'année 2018	En cours de traitement au Conseil d'Etat	Suite directe ou rapport transmis par le Conseil d'Etat	En cours de traitement au Grand Conseil	Accepté par le Grand Conseil	Refusé par le Grand Conseil	Retiré par les auteur-e-s
Motions	29 (20*)	14	0	4	8	2	1
Postulats	14 (15*)	10	2	0	2	0	0
Mandats	9 (6*)	5	0	1	0	1	2
Motions populaires	0 (0*)	0	0	0	0	0	0

Questions

Le Conseil d'Etat a reçu 81 (1180*) questions des député-e-s.

* : chiffres 2017